

Tournons-nous vers le contribuable et son revenu personnel. Il achète sans nul doute des services canadiens et dans la mesure où il achète plus de produits d'importation, nous augmentons nos importations. Jusqu'à quel point cela stimule-t-il l'économie du Canada? Est-ce que cela permet nécessairement d'enrayer la régression économique des États-Unis, d'où proviennent les deux tiers de nos importations? En quoi cela les aide-t-il? Nos importations représentent une toute petite partie de leur économie totale mais ils achètent les deux tiers de nos exportations; ils y gagnent. Nos exportations ne représentent pas les deux tiers de leurs besoins. C'est d'une grande importance pour nous, mais secondaire pour eux.

L'effet global de cette diminution de l'impôt sur le revenu des particuliers n'est pas très important mais tout le monde l'accueillera favorablement. Les provinces n'en souffriront pas du fait que, selon les propos du ministre des Finances, le coût total de cette réduction doit être supporté par le Trésor fédéral. Je demanderai aux députés de bien vouloir se référer à la page 8690 du *hansard* de l'année dernière.

Cette proposition de réduction fiscale générale de 3 p. 100 sur l'impôt exigible fait ressortir à nouveau les difficultés que comporte un régime d'impôt sur le revenu fondé sur le principe d'exemptions personnelles uniformes. Je pense que le ministre des Finances aurait préféré accorder des allègements fiscaux aux économiquement faibles qui représentent le plus grand nombre de contribuables. Pour le vieillard retraité, pour celui dont le revenu est insuffisant pour être imposable, et ils sont nombreux, cette réduction n'a aucun sens. Par contre, les retraités et les économiquement faibles sont victimes de l'inflation de la même façon que ceux dont les revenus atteignent \$25,000, \$35,000 ou \$15,000 par an. L'augmentation du prix des produits alimentaires, des loyers, des frais de blanchissage, etc., affecte autant le retraité et l'économiquement faible qui doivent faire ces dépenses. Étant donné qu'ils sont dans l'obligation de se nourrir, de se loger et de s'habiller ils ont tous beaucoup souffert de l'inflation.

C'est être sans pitié de dire que notre inflation, qui était peut-être de 5 p. 100, a été moindre que dans tout autre pays occidental. Que cela signifie-t-il pour le contribuable? Quel réconfort peut lui apporter de savoir, par exemple, que l'inflation a atteint 8 p. 100 en Hollande et 10 p. 100 en Angleterre? Les personnes à faibles revenus fixes, comme c'est le cas de nombreux retraités, ne sont pas affectées par l'inflation d'un pays étranger mais bien par l'inflation au Canada. Ce chiffre de 5 p. 100 semble irréprochable mais avec un indice du coût de la vie s'élevant maintenant à environ 135 cela signifie une augmentation de 6 points et demi. En d'autres termes, le dollar 1961 s'est déprécié de quelque 37 points et demi. Ce pourcentage dépend de la position que l'on occupe: en haut ou en bas de l'échelle; plus l'indice du coût de la vie monte, plus le pourcentage est faible ce qui crée une bonne impression.

Information Canada pourrait travailler pour Statistiques Canada. J'aimerais que Statistiques Canada dise carrément aux gens ce qu'il en est. Au lieu d'utiliser des pourcentages du coût de la vie, cet organisme parle d'un nombre déterminé de points. Ensuite, nous savons ce qui se produit: quiconque désire se prêter à son jeu, lorsqu'il s'agit de pourcentage du coût de la vie, jongle un jour avec une pomme et la fois suivante avec une orange. Les crédits d'impôt auraient été de beaucoup préférables. Tout le régime aurait pu être beaucoup plus souple si on

avait fait profiter des réductions fiscales ceux qui en ont le plus besoin.

• (1610)

Permettez-moi de passer maintenant aux crédits d'impôt pour les sociétés. En fait, quiconque est constitué en société, qu'il s'agisse d'un petit plâtrier, d'un colleur de papier peint, d'une peintre, d'un conducteur de camion ou d'un finisseur de ciment, est assujéti à l'impôt sur le revenu des sociétés. Ce ne sont pas seulement les grosses sociétés. Ce sont toutes celles dont la raison sociale est suivie de «ltée». Il y aura une réduction de 7 p. 100 sur l'impôt payable en 1972. Je ne crois pas que ce soit suffisant.

Je ne crois pas qu'une réduction fiscale de 18 mois pour les entreprises constituées en société soit un stimulant suffisant pour les lancer dans des programmes à long terme. Elle représentera peu de chose pour bon nombre de gens. C'est une petite mesure, qui est impuissante à assurer l'initiative ou les stimulants nécessaires pour les lancer dans un programme d'expansion. Pourquoi devrait-il en être ainsi? Le gouvernement parle des millions de dollars qu'il en coûtera, mais ce ne sera que pour 18 mois. Souvent les programmes doivent s'étendre sur une plus longue période.

Après le 1^{er} janvier 1973, les sociétés seront de nouveau assujétiées aux anciens barèmes d'impôts. A mon avis, il est absolument imprudent de demander aux entreprises de se lancer dans des programmes d'expansion. Devraient-elles augmenter leurs stocks, installer de nouvelles machines ou agrandir leurs installations dont le paiement devra s'échelonner sur une plus longue période? Devraient-ils engager de nouveaux employés alors qu'ils devront les congédier en 1973? Le 1^{er} janvier 1973, nous reviendrons, je le répète, aux anciens niveaux d'impôts. Que se passe-t-il? Peut-être nous exhortera-t-on à nous mettre à genoux et à demander un miracle, en mettant nos espoirs dans les élections. Vous pouvez parier votre dernier dollar que nous aurons des élections avant le 1^{er} janvier 1973. C'est là une indication nette que nous aurons des élections avant cette date. Après le 1^{er} janvier, nous revenons au niveaux élevés d'impôts.

J'ai déjà dit que la discussion de ces propositions venait à contretemps. La réduction d'impôt proposée par le gouvernement est trop faible pour constituer un véritable stimulant fiscal. Après tout, l'exemple de la Grande-Bretagne montre que les réductions timides d'impôt que ce pays a faites ces deux dernières années, n'ont pas eu l'effet économique escompté. Nous lisons cette semaine que le chancelier de l'Échiquier en proposera d'autres plus substantielles. C'est peut-être une question de jugement, mais leur gouvernement est mieux placé pour en juger. J'éviterai de le faire et ne poserai pas la question. Il leur eût été préférable, peut-être, de réduire sensiblement, dès le début, les impôts pour relancer leur économie. Le Trésor est aujourd'hui saigné à blanc sans résultats palpables. Il faut chaque fois se remettre à l'ouvrage et redoubler d'efforts, même si on n'y gagne rien. Je ne pense pas que ce soit le moyen d'épanouir l'économie.

L'opposition officielle, quant à elle, s'opposera à ces mesures qui sont peut-être bonnes en tant que telles. Néanmoins, elles constituent, à mon avis, un aveu humiliant eu égard à toutes les mesures annoncées dans l'exposé budgétaire de juin et aux restrictions proposées quelques mois plus tôt, lorsque le gouvernement a imposé une surtaxe. En fait, c'est une condamnation énergique de mesures antérieures que nous recueillons de la bouche